

m a i s o n s
SOCOREN

Depuis 1981

CRÉATEUR
de Maisons
individuelles





1

CHOIX DU FINANCEMENT

- Déterminer votre budget.
- Établir un plan de financement.



2

CHOIX DU TERRAIN

- Aide à la recherche.
- Conseils au choix, prix, implantation...



5

RÉCEPTION

- L'assurance de la livraison de votre maison à prix et délais convenus.

Notre accompagnement en 5 étapes pour réaliser votre rêve !



3

CHOIX DE VOTRE MAISON

- Plan personnalisé selon vos habitudes de vie...



4

CONSTRUCTION

- Qualité de nos réalisations assurée par un choix de matériaux de qualité et la sélection d'artisans compétents et reconnus.
- Surveillance régulière du chantier.



Parrainage



Vous **connaissez**
un ou plusieurs membres
de votre entourage qui
souhaitent faire construire ?



Prévenez votre conseiller
ou votre agence
afin d'obtenir votre
chéquier parrainage !



Vous **recevez**
un chèque de **450€**
au démarrage du chantier
de votre filleul.



Environnement

Nous pensons à votre environnement, de l'origine des matériaux au choix des artisans

- Nous utilisons des matériaux respectueux de l'environnement : matériaux de maçonnerie (blocs béton, briques, bois), panneaux solaires, pompe à chaleur, poêle à granulés, isolation renforcée...
- Nous nous engageons à avoir des partenaires de proximité : artisans locaux, fournisseurs, fabricants.
- Nous sommes en accord avec les normes écologiques d'aujourd'hui (Règlementation Thermique 2012). Et nous nous préparons à l'être avec celle de demain (Règlementation Environnementales 2020).

Nos garanties

Avec nos nombreuses garanties, vous restez serein pendant et après la réalisation de votre projet !



- **GARANTIE DE REMBOURSEMENT**

En cas de refus du permis de construire ou de financement de votre projet.

- **GARANTIE DE LIVRAISON À PRIX ET DÉLAIS CONVENUS**

Elle s'applique en cas de défaillance du constructeur. La prise en charge de la poursuite des travaux se fait par l'organisme garant.

- **GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT**

Si des désordres se révélaient dans l'année qui suit la réception, le constructeur s'engage à prendre en charge ces travaux.

- **GARANTIE DE BON FONCTIONNEMENT**

Pendant 2 ans, cette garantie couvre les éventuels dysfonctionnements des éléments d'équipement dissociables de la construction.

- **GARANTIE DÉCENNALE**

Pendant 10 ans, votre constructeur est responsable des dommages éventuels compromettant la solidité de la construction ou les éléments d'équipement liés au gros œuvre.

- **ASSURANCE DOMMAGES-OUVRAGE**

Vous êtes assuré de la réparation de tous dommages portant atteinte aux éléments fondamentaux de la construction : c'est le complément indispensable de la garantie décennale.

Réalité virtuelle

Qui n'a jamais rêvé de visiter sa future maison avant sa réalisation ?

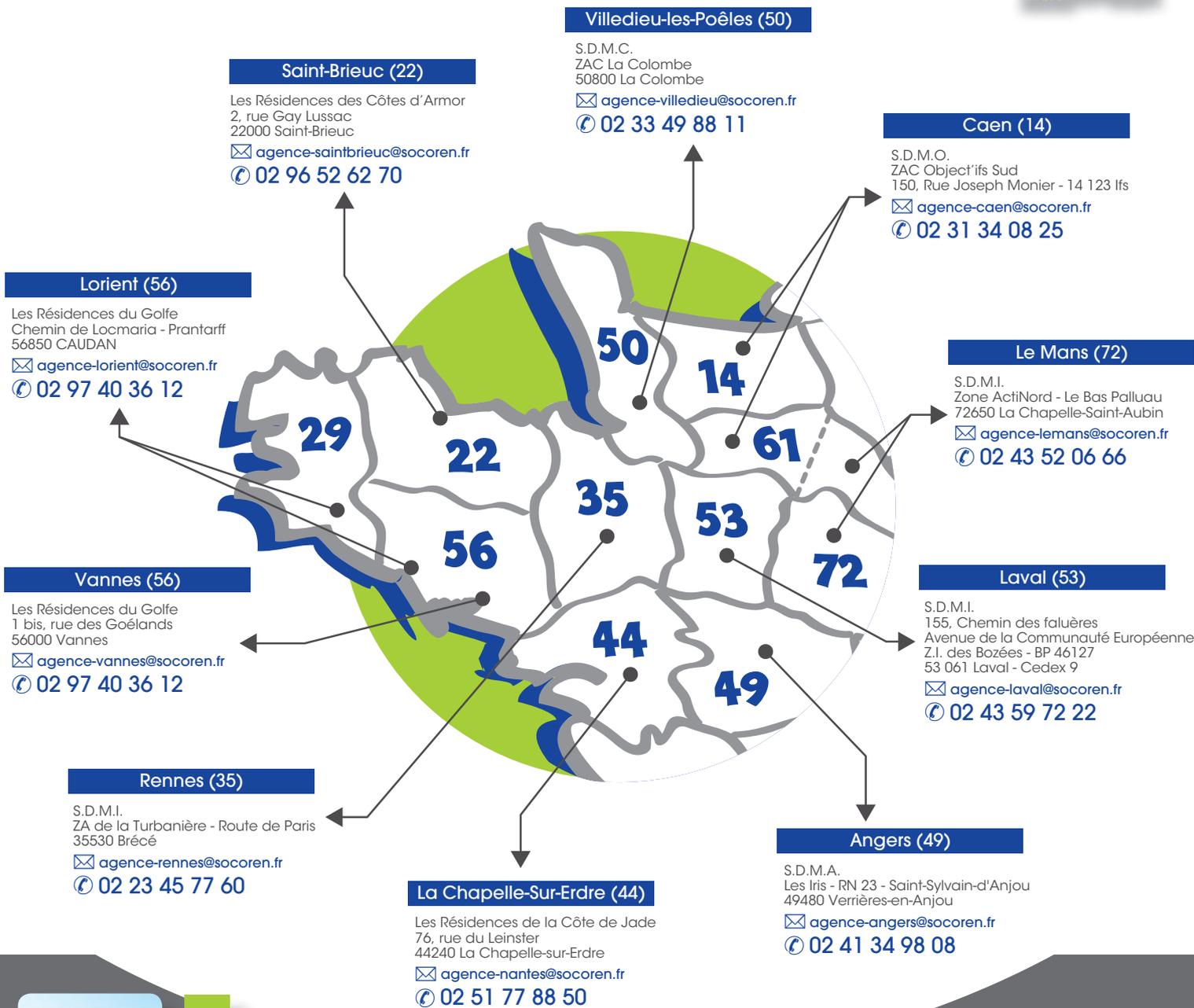
Avec Maisons SOCOREN, projetez vous littéralement dans votre projet et visitez votre maison !

Notre bureau d'étude réalise votre projet personnalisé en 3D.

IMMERSION TOTALE !



Entreprises indépendantes membres du réseau



Retrouvez toutes nos agences sur
www.socoren.fr

